

Du bon usage des normes et labels

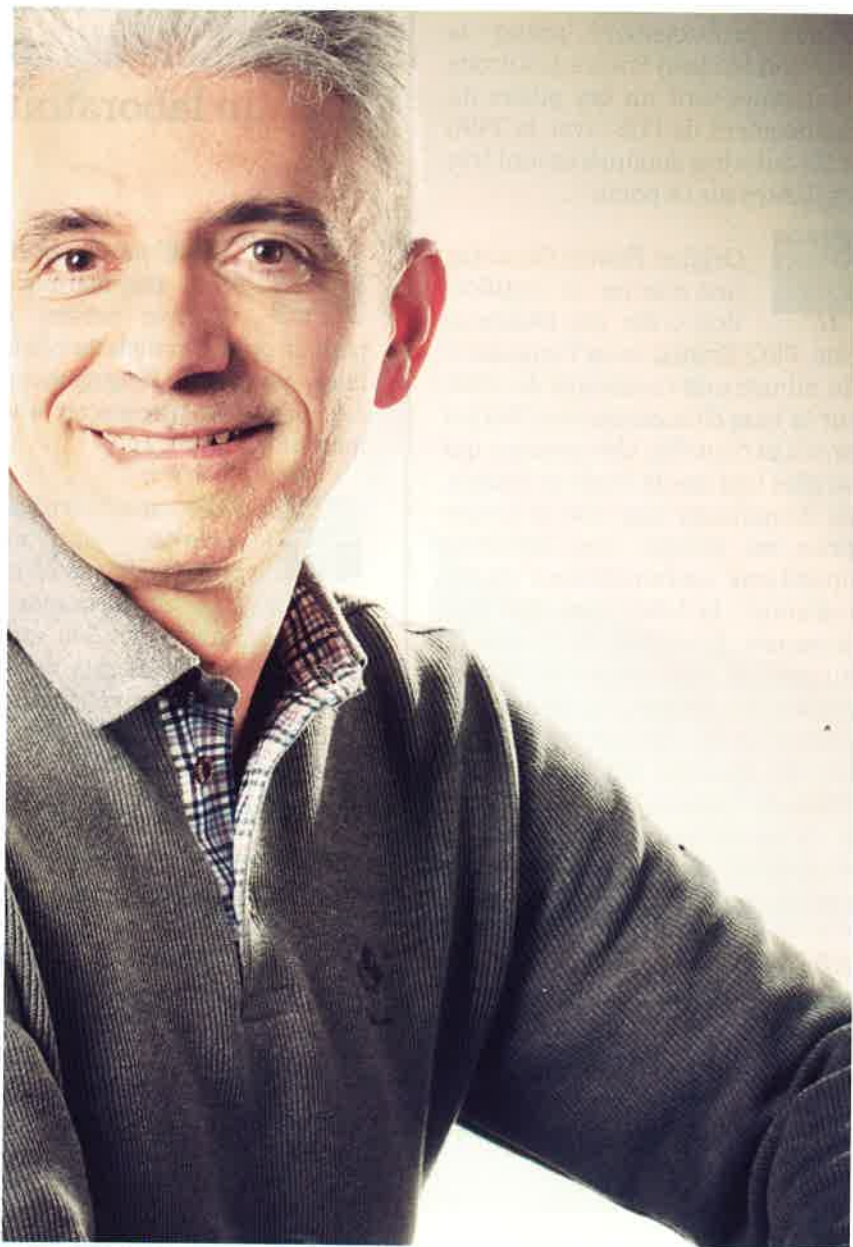
Si les réglementations sont forces de loi et à ce titre obligatoires, les normes et labels sont souvent affaire de volontariat et d'adhésion individuelle. Entretien avec **Manuel Candeias**, co-gérant avec son épouse Régine, de **Camibat**, une entreprise professionnelle de la sécurité incendie - sûreté des bâtiments et Président du **Groupe des Installateurs et Mainteneurs en Systèmes de Sécurité Incendie (GIMSSI)**, membre associé de la **Fédération Française du Bâtiment**.

► **Ma Boîte :** Comment naissent les réglementations ?

Manuel Candeias : Elles peuvent être issues de faits divers ou bien d'études et d'analyses des comportements des matériaux et de l'évolution des techniques de construction qui ont amené leur renforcement. Comme l'incendie du 5-7, une discothèque en 1970 qui a fait 146 morts et a entraîné des années plus tard, une nouvelle législation sur le nombre d'issues de secours et leur unité de passage ainsi que l'emploi de revêtements en matières inflammables dans les lieux publics.

► **MB :** Comment définiriez-vous une norme ?

MC : À l'origine des temps, une norme est un guide de bonnes pratiques rédigé par des professionnels afin d'aider tous les professionnels concernés par cette norme. C'était à l'époque une démarche très altruiste et humaniste. Ainsi, c'est devenu un référentiel que l'entreprise doit appliquer par exemple lors de la mise en œuvre d'une installation en sécurité incendie. Aujourd'hui, ces normes sont le plus souvent rédigées à leur avantage par les grands industriels du secteur.



Manuel Candeias, Président du Groupe des Installateurs et Mainteneurs en Systèmes de Sécurité Incendie (GIMSSI).

D.R.

► **MB :** D'autres exemples ?

MC : Oui, les ascenseurs ! Les industriels voulaient imposer la création au minimum de 2 gaines d'ascenseur pour tout immeuble d'habitation collectif à partir d'un niveau superposé. Un coût et un rapport coût/intérêt bien trop élevé pour les constructeurs de logements collectifs, mais une façon intelligente de multiplier par 2 les ventes sur le marché ! Dans l'incendie, les fabricants de systèmes de sécurité ont voulu imposer une maintenance exclusive réalisée par l'industriel. Le groupement s'est battu pour éviter de bloquer le marché et permettre aux mainteneurs de faire leur travail. Les normes sont précises, comme NF ou CE. Bien sûr,

cela bloque le marché pour les concurrents qui ne sont pas tout à fait au niveau, mais ça évite les défaillances du matériel et, sans doute, pas mal d'accidents! Le ministère de l'intérieur veille à garder une certaine équité et probité; et écoute avec attention les propos de notre groupement car nous sommes reconnus comme juste et honnête. Par exemple, nous proposons des formations sans aucune arrière-pensée de facturation de formation. Nous œuvrons réellement pour les intérêts de la communauté des entrepreneurs du bâtiment.

► **MB : Y-a-t-il trop de réglementations en France ?**

MC : Dans la sécurité, il faut de la réglementation. En France, elle est appropriée aux besoins. Pointue et très précise, c'est la plus reconnue dans le monde grâce à sa pertinence basée sur la réalité des faits divers et sur la réalité des possibilités de mise en œuvre et de maintenance! Nous servons d'exemple à de nombreux pays, comme la CEI (états membres de la grande Russie), les 16 fédérations composant l'état du Brésil, le Qatar, Dubaï, etc. Une démarche qui va dans le bon sens et qui donne du travail aux installateurs-mainteneurs. Vu côté clients... c'est plus sécurisant, mais c'est aussi plus coûteux! En France, on a tendance à développer l'hyper-protection! Par exemple, dans le désenfumage, exutoire de fumée, nous appliquons la norme NF avant que la norme CE ne soit déployée partout en Europe pour favoriser le libre-échange. Une norme moins contraignante que les usages plus exigeants du marché français.

Cependant, en France, les fabricants ont souhaité maintenir coûte que coûte la norme NF, en prenant à leur charge la réalisation des 2 certifications européenne et française. Démarche qui a été reprise par la plupart des bureaux de contrôle qui impose, à tort, aux entreprises françaises, l'application des normes NF, là où le seul respect des normes CE et l'adaptation des caractéristiques du produit aux critères de la réglementation française auraient suffi.

Une forme de protection contre l'importation de produits étrangers ou une solution de facilité? En tous cas, une démarche qui n'est pas favorable à l'exportation des produits français, jugés trop haut de gamme et souvent trop chers sur le marché européen!

► **MB : Quels ont les intérêts d'un label ?**

MC : Le label est une marque spécialement créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic et apposée sur un produit destiné à la vente pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication, en conformité avec des normes préétablies. L'entreprise y adhère de manière volontaire. Dans notre métier, des compagnies d'assurance ont créé un label avec les principaux industriels : l'APSAD qui valide la conformité de la fabrication du produit. Mais, ce label est très restrictif, plutôt ouvert aux fabricants et aux très gros installateurs, car très coûteux pour les membres adhérents volontaires. Pour apporter une alternative qualitative et quantitative au marché, le **GIMSSI** a créé son propre label, VeriSelect du Bureau Veritas Certification. Toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent adhérer à cette certification à l'efficacité reconnue et à moindre coût. Notre certification reste sous la validation d'un audit sur site et cet auditeur est lui-même accrédité par le Cofrac, ce qui lui confère une reconnaissance européenne.

► **MB : Revendiquez-vous des qualifications professionnelles ?**

MC : **Camibat** dispose depuis 22 ans de la qualification **Qualibat** pour le désenfumage naturel. Cette qualification vient confirmer l'expertise de notre société et de notre bureau d'études pour la conception et la réalisation des systèmes et solutions de désenfumage des bâtiments. Une qualification obtenue sur dossier et par la preuve de notre savoir-faire. Et, bien entendu, VeriSelect qui nous permet de garantir une prestation alliant

« Dans la sécurité, il faut de la réglementation. En France, elle est appropriée aux besoins, pointue et très précise »

En savoir plus

Camibat
 Zone Industrielle de la
 blanche maison, ZI,
 180 Avenue de Europe -
 59270 Bailleul
 03 28 50 96 66
manuel.candeias@camibat.fr